

Réunion du 21 décembre 2025 à 10 heures 45

Convocation en date du 16 décembre 2025

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie,
M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès,
M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absentes : Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlene.

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2025 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

VOIRIE

Le curage des fossés s'effectuera courant janvier 2026.

SANTÉ

Afin d'essayer de trouver un nouveau médecin, il est envisagé de changer de bureau de recrutement. Un cabinet de Toulouse est approché, le coût sera de 25 000 € avec une clause de réussite.

LOYERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire conformément au contrat de location, la révision du loyer du logement bâtiment école du locataire Madame BIBE Nadine.

Ce loyer peut être augmenté de 1.04 % selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2025. Le loyer actuel est de 446,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE une augmentation de 1.04 % et fixe le montant de ce loyer à 450,94 € plus l'annexe : 13 €
Soit 463,94 € à partir du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire conformément au contrat de location, la révision du loyer du logement bâtiment école du locataire Monsieur HARDUYA Franck.

Ce loyer peut être augmenté de 1,04 % selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2025. Le loyer actuel est de 413,58 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

DÉCIDE une augmentation de 1.04 % et fixe le montant de ce loyer à 417,88 € plus les annexes 45 € (garage) et 44,45 € (jardin) € soit 507,33 à partir du 1^{er} janvier 2026.

REMBOURSEMENT ASSURANCE MMA (logement Lapujolle)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la déclaration d'un sinistre sur le logement de Lapujolle auprès de l'assurance MMA, les experts ont déterminé une indemnisation pour les travaux à effectuer.

Nous avons reçu un premier versement de 39 174, 57 €, un deuxième versement de 19 525, 51 € ainsi que le règlement directement à l'entreprise pour des travaux d'un montant de 133 770 €.

À ce jour, nous venons de recevoir un dernier chèque d'un montant de 38 066, 57 € correspondant à la T.V.A.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter le versement de la société MMA
- autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour encaisser ce chèque.

LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande du Club de tennis de Lelin-Lapujolle, représenté par Monsieur BEGARD Nicolas.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

- Que le bail du local commercial sera attribué au Club de tennis de Lelin-Lapujolle, représenté par Monsieur BÉCARD Nicolas pour la période du 01 janvier 2026 au 31 mars 2026.
- Que le montant du loyer s'élèvera à la somme d'un euro symbolique pour toute la période.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou en son absence Madame Anne-Marie CAMICAS à signer le contrat de location et l'état des lieux avec les locataires.

QUESTIONS DIVERSES

Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le dimanche 18 janvier 2026 à 16 heures.

Pas de subvention supplémentaire (DETR ou DSIL), ni de dotation de la Région, ni du département pour le projet d'aménagement du village.

Dorénavant, les déchets de venaison devront être collectés sur une plateforme de récupération qui sera située à Saint Mont pour notre secteur.

La réunion s'achève à 12 heures 45.

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne-Marie